



# Famars au fil

## des jours AVRIL 2021

N°136



### LE MOT DU MAIRE

Le budget primitif 2021 a été voté vendredi 9 avril à l'unanimité. Comme chaque année, les taxes n'augmenteront pas. J'ai souhaité intégrer au Famars au Fil des Jours deux pages pour présenter les dépenses et les ressources de la commune, souvent peu connues des citoyens. Le presbytère a été vendu aux enchères, pour 120 000 euros, une recette affectée à l'investissement. L'année 2021 verra la **réalisation des travaux** reportés l'année dernière, notamment la **rénovation de la salle des sports**, dont les travaux ont débuté le 9 avril. Avec à la clef un équipement plus agréable, mieux adapté aux besoins des associations, et économe en énergies. D'autres travaux sont prévus, notamment à la **salle des fêtes, à l'école, et sur les voiries de la rue de Quérénaing**. Un dossier de subvention a été transmis à l'Education Nationale pour un projet **d'école numérique**, avec notamment des vidéoprojecteurs interactifs. La rénovation du Centre Bourg doit également débuter cette année, de même que le projet de logements de la SIGH.

La mise en sécurité de la rue Salengro au niveau de l'intersection de la rue du Mont Houy reste prévue pour la fin du mois d'avril. Ces travaux réalisés par Valenciennes Métropole étaient planifiés pendant les vacances pour minimiser la gêne, mais le décalage des vacances pour cause de confinement en a décidé autrement.

L'école a fermé ses portes le 2 avril pour 3 semaines, et plusieurs classes avaient fermé quelques jours avant pour cause de cas COVID. Les contaminations n'ont pas eu lieu au sein de l'école, mais dans le milieu familial, et je remercie les enseignantes, le personnel municipal et tous les parents pour leur transparence, leur engagement et leur réactivité. L'attention de chacun nous a permis de garder l'école ouverte le plus longtemps possible et d'y accueillir nos enfants en sécurité. **Il n'y aura pas de centre de loisirs durant les vacances d'avril, leur organisation étant interdite.** Un centre était prévu en fin de mois, les activités réservées, mais nous n'avons pas d'autre choix que d'annuler.

Le centre de loisirs des grandes vacances sera organisé cette année du jeudi 8 au vendredi 30 juillet, à la journée, avec un service de restauration. Les protocoles sont désormais bien établis au restaurant scolaire et chez les animateurs. Nous espérons que les conditions sanitaires et réglementaires permettront de maintenir ce centre comme prévu, et d'organiser des sorties et de nombreuses activités. Les campings sont toujours interdits à ce jour, et il est très vraisemblable qu'il n'y en aura pas cette année. Inscriptions courant mai.

Les inscriptions pour le cadeau de la fête des mères sont ouvertes jusqu'au 30 avril, comme indiqué à la page suivante.

J'ai le plaisir de terminer ce petit mot sur une note positive : un nouveau commerce arrive à Famars le 20 avril. Les fleuristes Audrey et Jeremy installeront leur kiosque chaque mardi de 9h à 19h sur la place des déportés. Leur entreprise Flower By Truck vous propose des compositions florales originales, des plantes d'intérieur et à repiquer, et des décorations autour de la fleur. Des livraisons sont aussi prévues. Dans l'attente de la mise en ligne de leur site internet, vous pouvez les retrouver sur les réseaux sociaux, et bientôt à Famars. Leur installation à Famars est une excellente nouvelle pour la commune, et je leur souhaite de rencontrer tout le succès possible.

06 24 74 03 90

Suivez-nous  

 [www.flowerbytruck.com](http://www.flowerbytruck.com)

**CADEAU DE LA FETE DES MERES : INSCRIPTIONS JUSQU'AU VENDREDI 30 AVRIL**

Pour les personnes déjà inscrites en 2019 : inscription **par téléphone** au 03 27 28 10 20, **ou par mail** à l'adresse [fetes@famars.fr](mailto:fetes@famars.fr) en indiquant votre prénom et votre nom de naissance (dit « nom de jeune fille »).



Pour les nouvelles inscriptions : veuillez-vous **présenter en mairie**, munie de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile, **ou transmettre un mail à fetes@famars.fr** en joignant une copie d'un justificatif de domicile, et un extrait du livret de famille (la page des parents et celle(s) du ou des enfant(s)). Les inscriptions incomplètes ne pourront être acceptées.

La date et les modalités de distribution du cadeau de sont pas encore déterminées, et dépendront de la situation sanitaire.

*Les informations sont collectées et informatisées par la Mairie afin de permettre l'inscription aux festivités. La base légale de ce traitement est l'exécution de motifs d'intérêt public. Seuls Les agents habilités pourront accéder aux informations collectées. Les données collectées seront conservées 2 ans puis détruites à l'issue de ce délai. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, limiter leur utilisation ou vous opposer à fournir certaines informations. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Mairie ou directement son délégué à la protection des données, par email, à l'adresse suivante [dpo@valenciennes-metropole.fr](mailto:dpo@valenciennes-metropole.fr) ; Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

**Les Auxiliaires des Aveugles 59**

Association reconnue d'utilité publique (décret du 26 mars 1974)

2 C Rue de la Paix, 59496 SALOME\*

06.99.83.68.49 - [lesauxiliairesdesaveugles59@gmail.com](mailto:lesauxiliairesdesaveugles59@gmail.com) - [lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr](http://lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr)

**A l'attention de toute personne en situation de handicap visuel**

Notre délégation départementale a pour vocation de faire se rencontrer deux individus, un non voyant ou déficient visuel (y compris de la DMLA) et un bénévole afin de créer un lien humain et social le plus durable possible entre eux. Le bénévole, au travers de ce lien humain, vous accompagne dans les tâches du quotidien et ceci dans deux configurations ; Soit à votre domicile, soit en extérieur avec vous.

Le cadre de notre délégation préconise que vos rencontres ont lieu une fois semaine ou une fois quinzaine, selon prioritairement les disponibilités du bénévole. Néanmoins, le binôme que vous constituez avec lui, peut convenir de vous rencontrer plus ou moins souvent que ce cadre indiqué pour information, toujours selon les disponibilités et souhaits de l'un et l'autre.

Les exemples d'activités sont innombrables; Aider dans le traitement du courrier, surfer sur le web, lecture, sport, balades, séances shopping, courses, accompagnement aux rendez-vous etc, etc, etc. Vos activités et besoins sont toujours proposés, jamais imposés au bénévole. Ce lien durable vous permet d'avoir un bénévole qui vous est dédié. Avec lui, vous pourrez tisser un lien de confiance. Vous l'aurez compris, au-delà d'une aide concrète, l'action du bénévole vous apporte une présence, luttant ainsi contre l'isolement social et la sédentarité ainsi qu'un soutien moral, sources d'estime réciproque.

La cotisation année civile 2021 est de 40 euros pour une personne ou 60 euros pour un couple non voyant. Alors vous qui êtes en situation de handicap visuel, peut-être êtes-vous désireux d'en savoir plus ? Appelez nous aux coordonnées ci-dessus, nous vous donnerons toutes les informations nécessaires.

**L'association recherche également des bénévoles pour l'accompagnement et le soutien d'un non voyant**

En espérant vous accueillir prochainement parmi nous,

Florence AUDOUIN, Secrétaire Délégation Nord

Jean Pierre BIZET, Président Délégation Nord

\*« Les Auxiliaires des Aveugles 59 » agissant en tant que Délégation Départementale pour le compte des Auxiliaires des Aveugles, siège social 71 Avenue de Breteuil, 75015 PARIS

## FLASH ECOLE

Voici quelques projets qui ont eu lieu en mars en lien avec les programmes de l'Education Nationale :

### PROJET CIVILISATION ANGLAISE

Le 18 mars 2021, toute l'école a fêté la Saint Patrick ! L'équipe enseignante a profité de cet évènement pour faire de la civilisation anglaise toute la semaine et étudier l'Irlande (histoire, traditions, vocabulaire, chants, danses celtiques). Ce jour-là, les enfants et les enseignantes se sont habillés en vert.

### PROJET "ACCEPTER L'AUTRE"

A l'occasion de la journée mondiale de la trisomie 21, le lundi 22 mars, les enseignantes ont invité les enfants à porter des chaussettes dépareillées pour interpeller sur la différence et la norme. Cette journée a été l'occasion de débats et de lecture d'albums autour de l'acceptation de l'autre et des différences.

Le 2 avril (journée mondiale de sensibilisation à l'autisme) tout le monde est invité à revêtir un vêtement ou accessoire bleu. Pourquoi en bleu ? Le bleu est une couleur calmante, apaisante, réconfortante.



### BIODIVERSITE A L'ECOLE



En mars, les enfants et leurs enseignantes ont « meublé » le second hôtel à insectes construit par un papa de l'APE.

Des fleurs ont également été semées par les enfants dans la cour, pour développer la biodiversité à l'école, dans le cadre du projet pédagogique.

### DECHETS VERTS : COLLECTE LES 6 et 20 AVRIL ET LES 4 ET 18 MAI



## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EST LA POUR VOUS

### TELEALARME : UNE SECURITE POUR LES SENIORS

La téléalarme est un dispositif installé sur le téléphone de la maison, qui permet de prévenir la famille en cas d'incident. L'alerte se déclenche en appuyant sur une télécommande ou un bracelet à porter au poignet. On peut lui ajouter un détecteur automatique de chute.

Une vraie sécurité pour les personnes seules, et un moyen de rassurer la famille, à un prix raisonnable.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie, et le CCAS peut vous accompagner pour compléter et transmettre le dossier. En cas d'urgence, une procédure de mise en place accélérée est possible.

### DEMARCHES LIES AU HANDICAP

Le CCAS vous accompagne pour le montage des dossiers MDPH (reconnaissance du handicap notamment), ainsi que pour les demandes d'APA (aide personnalisée d'autonomie), pour faciliter le maintien à domicile.

Les dossiers sont disponibles auprès de Mme Marissal, qui vous apportera volontiers son aide dans ces démarches. N'hésitez pas à la contacter pour vous informer sur les dispositifs, et vous orienter vers les aides adaptées à votre situation.



## BUDGET COMMUNAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles 2020 : 1 290 972,13 €

Principaux postes de dépense (chiffres 2020) :

**Charges de personnel** : 677 996 € soit 52,5% du budget de fonctionnement. Une charge raisonnable et stable, avec sur deux mandats, une diminution liée au non remplacement des départs en retraite.

**Prestations de services et contrats** : 112 071 € recouvrant les repas du restaurant scolaire, le nettoyage de l'école (COVID), la tonte des espaces verts, les contrats de maintenance et de réparation des bâtiments, de l'éclairage... La mise en concurrence des entreprises permet de maintenir des coûts maîtrisés.

**Energies** : 93 659 € correspondant au gaz (35,6%), à l'électricité (52,5%) et à l'eau (11,9%). A noter une facture modérée en 2020 avec la fermeture partielle des bâtiments et un hiver assez doux. Face aux chiffres, le besoin de faire des économies d'énergies prend tout son sens. La rénovation de l'éclairage public a déjà permis de réduire le coût électrique, et les travaux continuent sur les bâtiments (gaz et électricité).

**Virement à la section d'investissement** : 289 314 € pour financer les travaux et achats de matériels en 2020

Quelques coûts estimatifs parlants, par services, pour une année « normale » (hors covid)

**Ecole** : 100 000 € (entretien des locaux, salaire des ATSEM et financement de l'école (fournitures, mise à disposition de personnel, sorties...))

**Périscolaire et cantine** : 70 000 € nets (déduction faite des paiements des familles)

**Centres de loisirs** : 50 000 € nets (déduction faite des paiements des familles et des aides de la CAF)

**Sports et associations** : 65 000 € (subventions, entretien et énergies des bâtiments hors travaux)

**Fêtes** : 60 000 euros de budget moyen annuel

**Eclairage public** : 21 215 €, en nette diminution grâce aux travaux de renouvellement et au choix d'éclairer moins

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles 2020 : 1 486 026,44 €

**Impôts et taxes : 873 327 €**

*Dont* : taxes foncières et taxe d'habitation (compensée) : 679 004 €

Reversements de taxes par d'autres collectivités : 85 497 € (principalement Valenciennes Métropole)

Taxe sur les pylônes électriques : 5 086

Taxes sur l'électricité : 39 911

Droits de mutation (sur les ventes immobilières) : 62 391

**Dotations et subventions de fonctionnement : 530 334 €**

Principalement les dotations d'Etat (dont la DGF), et en 2020, des certificats d'économies d'énergies

**Revenus des services et des immeubles : 60 475 €**

En nette baisse en raison du COVID. Les recettes 2019 s'élevaient à 113 109 €

Pour une collectivité augmenter les recettes n'est pas un objectif en soi. Les recettes doivent être suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement des services, et dégager un excédent raisonnable pour financer les investissements.

Zoom sur la réforme de la taxe d'habitation

En 2021, la plupart des foyers ne paieront plus de taxe d'habitation Pour la commune, la recette est compensée par le transfert de la taxe foncière bâtie perçue par le Département. De fait, le taux communal bondit à 34,46 %. Mais heureusement sans impact pour le contribuable, qui paiera la même chose. La part départementale est simplement transférée à la commune. Un coefficient correcteur viendra garantir un « impact neutre » de la réforme pour les communes, par un mécanisme de redistribution entre communes et une participation de l'Etat... que l'on espère pérenne dans les années à venir. La prudence reste de rigueur.

## INVESTISSEMENTS 2021 : CONCRETISATION DES PROJETS

Dépenses	Recettes
2 345 417,09	2 608 468,44 €

### Répartition des recettes 2021 (prévisions, hors opérations d'ordre) :

- Subventions : 981 371,33 €
- Emprunt : 1 000 000 € (dont emprunt relai 700 000 euros)
- Virement de la section de fonctionnement : 511 037,69 (excédent affecté aux projets)
- Vente du presbytère : 120 594 €
- FCTVA : 5 951,65 € (récupération de TVA sur les dépenses d'investissement 2019)
- Taxe d'Aménagement : 7 624 €

### Nos principaux projets d'investissements 2021 :

- Rénovation de la salle des sports : 1 058 514,24 € prévus cette année, soit la totalité de la dépense restant à régler. Réouverture de la salle prévue en septembre. Le bâtiment sera entièrement rénové et mis aux normes, avec notamment des travaux d'isolation et d'économies d'énergies.
- Salle des fêtes : 172 343 € pour achever la rénovation : remplacement du chauffage, isolation, mise aux normes de l'assainissement et infiltration des eaux pluviales. Ici encore, des économies d'énergies sont attendues, ainsi qu'un meilleur confort de chauffage.
- Ecole élémentaire : 77 850 € de travaux, principalement des travaux de chauffage et un projet d'école numérique pour lequel une demande de subvention a été déposée dans le cadre du plan de relance
- Rénovation du Centre Bourg : 181 500 € regroupant l'achat du terrain en friche à la SIGH, et le versement d'un fonds de concours à Valenciennes Métropole pour l'aménagement du parc et la rénovation de la place. Comme prévu, la vente du presbytère viendra financer ce projet.
- Rénovation de voiries : 84 700 € en priorité pour la rue de Quérénaing. D'autres travaux suivront.

Le projet de géothermie ne pourra pas être réalisé cette année, l'appel d'offres ayant révélé des prix trop élevés par rapport à l'estimation. Un projet intéressant, fortement subventionné, mais qui n'est peut-être pas paru au moment idéal, et que l'on ne peut pas réaliser à n'importe quel prix. Le prix final détermine directement le retour sur investissement, élément essentiel en matière d'économies d'énergies. Les résultats de l'étude de faisabilité vont être exploités pour corriger des dysfonctionnements identifiés dans les chauffages du groupe scolaire, avec, quand même, des économies d'énergies à la clef.

### Les subventions : condition essentielle pour engager les projets

Nous bénéficions d'un fort taux de subvention sur les grands projets : + 65 % pour la rénovation de la salle des sports et la création du terrain d'entraînement. Une subvention complémentaire sera sollicitée pour les eaux pluviales. Des certificats d'économies d'énergie et un fonds de concours de Valenciennes Métropole compléteront pour réduire la part d'autofinancement en dessous de 30%. La rénovation de la salle des fêtes est financée à plus de 66%.

### Endettement faible et marges de manœuvre :

Dégager un excédent correct permet d'autofinancer le reste à charge de nos projets. L'excédent cumulé est affecté cette année aux investissements, tout en conservant une trésorerie suffisante pour le reste du mandat, et notamment les travaux de voiries à venir. Pour la première fois en dix ans, la commune contractera un emprunt, pour un montant maximal de 300 000 €. Une manière de conserver de la trésorerie, pour un coût réduit compte tenu des taux d'intérêt bas. Le remboursement des emprunts actuels représente en 2021 seulement 42 000 € de capital, et environ 18 000 € d'intérêts. Un endettement faible qui laisse à la commune une marge de manœuvre confortable. Le recours à l'emprunt restera limité à nos besoins réels, car même si l'argent n'est pas cher, il faut toujours rembourser...

## PARTICIPATIONS AU FAMARS AU FIL DES JOURS

Difficile de choisir ce mois-ci tant nous avons reçu de belles contributions. Le retour du printemps est inspirant, et la faune se fait plus présente. Parfois espiègle, tels les chevreuils, nombreux dans la vallée de la Rhonelle. Merci à tous nos photographes ! **Pour contribuer : [mairie@famars.fr](mailto:mairie@famars.fr)**



*Photos Matthieu Marescal : Chevreuil hivernal et rouge gorge (détail)*



*Ci-dessus et ci-dessous, photos Jacques Charpentier : des ouettes d'Egypte ont élu domicile entre Saméon et l'étang d'Artres ; les chevreuils jouent à cache-cache*

*A gauche : photo Pascale Framery : envol d'un couple de colverts route d'Artres*





*Ci-dessus photo Matthieu Marescal : chemin des Postes Ci-dessous photo Jacques Charpentier : lueurs hivernales*



## LA VIE ASSOCIATIVE

### FC FAMARS

Malgré des restrictions sanitaires nationales de plus en plus présentes, nous nous efforçons de permettre une activité sécurisée pour nos licenciés. Nous espérons des jours meilleurs très prochainement pour l'ensemble des associations de notre village. Photo : entraînement des enfants le 22 mars, rue du Mont Houy.



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le carnaval a pu avoir lieu cette année, le mercredi 24 mars. Les enfants se sont réunis par classe dans la cour de l'école élémentaire, sous un beau soleil. Au programme, de la musique, de la danse, des confettis et un concours des plus beaux déguisements. Les enfants ont pu passer un bon moment ensemble, en dehors du temps scolaire. L'occasion aussi pour les parents de participer, de prendre le temps et d'échanger.

La bourse aux livres prévue le vendredi 2 avril a dû être reportée, plusieurs classes étant fermées. L'évènement sera reprogrammé lorsque la situation sera plus favorable.



## CSL SECTION RANDONNEES

Les randonnées se déroulent selon les préconisations de la FFRP: Masque lors des rassemblements; randonnée par groupe de 6 espacés de quelques mètres. Contact : le Président, Alain COPLO : 06 07 60 15 61

Date	Lieu de départ	Circuit	Distance
Mardi 07/04	Eglise de Sebourg	Circuit des Hauts de Sebourg	8 – 4 km
Mardi 13/04	Départ « les Feux au Lac »	Circuit Vognoble – Marais de l'Epaix	10 – 6 km
Mardi 20/04	Départ église de Solesmes	Au pays de Barbari	8,9 – 6km